

Eau et pollutions : j'aime l'eau, j'en prends soin !

Certains gestes de notre quotidien peuvent être sources de pollution pour notre environnement local. C'est pourtant si simple de préserver à la fois le bon fonctionnement de nos systèmes d'assainissement et la biodiversité de nos rivières et de la mer.



Chez soi, au jardin, dans la rue, au travail, dans sa voiture, chacun de nous est susceptible de faire de mauvais gestes pour notre environnement, parfois même en croyant bien agir.

Chez soi

Tout ne se jette pas dans les toilettes !

Prenons l'exemple des lingettes biodégradables. Elles sont vendues comme pouvant être dissoutes dans l'eau des toilettes. Outre leur côté pratique, les consommateurs pensent en plus faire une bonne action en faveur de l'environnement puisque la lingette ne va pas générer un déchet à traiter mais va se dissoudre dans les canalisations.

C'est une fausse bonne idée ! Certes ces lingettes sont solubles dans l'eau mais cela n'est pas immédiat. Il leur faut beaucoup plus de temps pour disparaître que le temps qu'elles passent dans nos canalisations. Résultat, les amas de lingettes s'agglutinent dans les réseaux d'assainissement et finissent par former des bouchons, ce qui peut engendrer a minima des mauvaises odeurs et aussi des inondations (chez soi ou dans la rue). Sans oublier que ces dysfonctionnements nécessitent alors des interventions coûteuses pour remettre le réseau en état de fonctionner.

Au iardin

S'occuper de son potager, de son carré de pelouse ou de ses plantes fleuries est un vrai plaisir au naturel !

Prendre son temps pour biner, désherber, observer la nature. C'est bon pour le corps et le moral. D'autant qu'il existe de nombreuses astuces simples et économiques pour conserver son bout de verdure impeccable sans déployer des efforts démesurés.

Retrouvez toutes les astuces pour entretenir son jardin au naturel : <http://www.jardinaunaturel.org/fr/jardiner-aunaturel/index.php> ➔

Par ailleurs, pensez à recueillir vos eaux de pluie pour l'arrosage de votre jardin. Cette eau est bien meilleure que l'eau du robinet pour apporter tous les éléments dont vos plantes ont besoin pour s'épanouir. En bonus, vous ferez de belles économies en consommation d'eau potable.

Depuis le 1er janvier 2019, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de son jardin.

Dans la rue

Dans la rue et plus généralement sur l'espace public, il n'y a pas beaucoup de question à se poser mais une seule bonne réponse : on ne laisse rien tomber sur les trottoirs, les rues, les chemins, dans les caniveaux.

Qu'il s'agisse d'un mégot de cigarette, de papiers en tous genres, d'emballages de sandwichs, d'une canette ou autre bouteille : A LA POUBELLE ! Si vous n'en trouvez pas à proximité immédiate, conservez votre déchet et attendez de trouver une poubelle pour l'y jeter.

Ces déchets, s'ils ne sont pas ramassés puis jetés dans une poubelle, sont entraînés des réseaux d'eaux pluviales. Ils ne sont alors pas traités et finissent leur course dans la mer ! A cela s'ajoute la propreté de nos villes que l'on préfère tous voir propres et agréables.

Ces recommandations valent aussi pour les déjections canines qu'il faut, pour les mêmes raisons, absolument ramasser et jeter dans une poubelle.

Quand je bricole

Après avoir fait un peu de peinture, deux options se présentent :

- Vous avez utilisé de la peinture à l'eau :

Il faut jeter votre eau de nettoyage dans l'évier ou les toilettes et surtout pas dans la rue ou votre jardin, car dans ce cas, l'eau sale ne sera pas acheminée vers le réseau d'eaux usées, mais ruissellera jusqu'à finir dans les rivières et la mer.

- vous avez utilisé de la peinture nécessitant un solvant pour le nettoyage (type White Spirit) :

Une seule solution : nettoyez vos pinces avec le diluant dans un bocal en verre que vous déposerez ensuite à la déchèterie. Ces produits ne doivent bien sûr pas être déversés dans la rue ou la nature, mais pas non plus dans votre évier ou vos toilettes. Ils sont néfastes pour le traitement biologique des stations d'épuration.

Il en est de même pour l'huile de vidange de votre voiture si vous la faites à domicile. L'huile usagée doit être collectée dans un récipient que vous pourrez apporter en déchèterie.



Testez vos connaissances sur les bons gestes pour préserver notre eau et notre environnement en jouant au [quiz sur les pollutions liées à l'eau](#).

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 EFFACER

 ENVOYER

Dernière mise à jour le : **20 septembre 2019**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter

Personnaliser